



Annulation de mon pret bancaire

Par **vanoche39**, le **29/01/2009** à **12:28**

j ai vendu ma maison a perte mais a ce jour il me reste 15000 euros a payer et les interets ne cessent de continuer a courrir
que puis je faire?
puis je demander l annulation de ces 15000 euros ?

merci de vos reponses

Par **timati**, le **29/01/2009** à **13:50**

Non vous ne pouvez pas!

Par **vanoche39**, le **30/01/2009** à **09:35**

pourquoi?

Par **timati**, le **30/01/2009** à **12:43**

La réponse me parait évidente mais à priori ce n'est pas le cas pour vous, donc:

Vous avez fait un emprunt auprès d'une banque pour acheter une maison que vous n'avez

plus aujourd'hui puisque revendue.

Vous l'avez vendu à perte, ok.

Mais la banque n'a aucune responsabilité là dedans!

Elle vous a prêté de l'argent avec un montant, un taux d'intérêt et une durée d'emprunt définis à l'avance et consignés dans un contrat que VOUS avez signé et accepté.

Aujourd'hui la somme restant dû à la banque ne peut être ni modifiée ni annulée.

Prenons un exemple autre: Vous prêtez de l'argent à quelqu'un pour qu'il puisse s'acheter quelque chose. vous acceptez qu'il vous rembourse en plusieurs fois. Cette personne revend ce qu'elle avait acheté. Trouveriez vous normal que par le fait elle ne vous rembourse plus ce qu'elle vous doit?????